



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 décembre 2023

Le cinq décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/11/2023.

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, M. BÉNITO-GARCIA Richard, Mme FEAUCHÉ Catherine, M. ROBERT Chartier, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme BRECHET Christiane, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, Mme LE DOEUFF Anne-Marie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme CHEMIN Isabelle, M. GAUTIER David, Mme PARENT Vanessa, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, M. LOT Rémi, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée

Absents avec pouvoir : M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir à Mme BRECHET Christiane, Mme BONNAUDET Martine a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise

Absents excusés : M. MICHEAU Philippe, M. PAIN Cyril, M. CHARLES Loïc, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 23

2023-7-12 - Autorisation de travaux en réserve pour le projet de confortement dunaire de la pointe des Doux

Monsieur le Maire rappelle les termes du service littoral de la CDC, porteuse de cette action, concernant ce site qui connaît un taux d'érosion chronique moyen de 40 cm par an. A cet endroit, deux précédentes opérations de ré-ensablement ont déjà été conduites en 2020 et 2022. L'aménagement routier (route des huîtres) à l'arrière du cordon dunaire est menacé à moyen-long terme. Les rechargements déposés en 2022 ont quasiment tous disparu. Il s'agit donc de renouveler l'opération

La demande porte sur une autorisation pluriannuelle qui est soumise, du fait de sa position au sein de la réserve naturelle, à l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) avec appui du conseil scientifique des réserves naturelles nationales (CSRNN), de la commission départementale de la nature des sites et des paysages (CDNPS) et du comité consultatif de la réserve (rassemblant Etat, collectivités/élus, acteurs socio-économiques, associations de protection de l'environnement...).

L'avis du conseil municipal de la commune concernée par les travaux doit également être demandé. Il s'agira de la dernière consultation avant la prise de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Monsieur le Maire propose d'émettre également un avis favorable. L'ensemble du dossier

technique est à disposition des conseillers par mail ou en mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DONNE un avis favorable pour les travaux sur la réserve naturelle de Moëze-Oléron décrits ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches destinées à assurer la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait le 7 décembre 2023

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Anne AVRIL



Le Maire,
Michel PARENT



Acte rendu exécutoire

Après télétransmission en S/Prefecture
Le

Et publication pendant 2 mois à compter de
ce jour aux lieux habituels d'affichage ou
notification

Le

Le Maire, Michel PARENT

